

CENTRU DI RICICULU EN DÉCHETTERIE

- Meubles
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (gros électroménager, écrans, petits appareils)
- Végétaux
- Déchets spéciaux (produits de bricolage ...)
- Métaux
- Ampoules, halogènes, néons
- ...

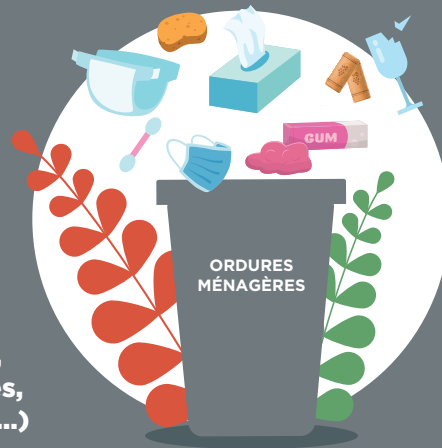


Liste des déchets autorisés, horaires d'ouverture... Retrouvez plus d'informations sur la recyclerie de l'Arinella et la recyclerie mobile de Furiani et de Santa-Maria-di-Lota sur syvadec.fr

RUMENZULE CASANE ORDURES MÉNAGÈRES

Déposez dans ce bac les déchets ne pouvant être recyclés

- Débris de verre et de vaisselle,
- Balayures,
- Éponges,
- Produits à usage unique (papier cuisson, chewing-gum, bouchons en liège, masques, mouchoirs, coton-tige, lingettes, couches...)



Création AGEP 04 95 32 35 11



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

VOTRE GUIDE DU TRI



ALLOCA B : 0 800 000 055
(Numéro vert)

bastia-agglomeration.corsica



ALLOCA B : 0 800 000 055
(Numéro vert)

bastia-agglomeration.corsica





IMBALLASGI | EMBALLAGES

• Plastiques

Pots, barquettes, films et emballages en matière plastique.
Bouteilles (eau, lait, huile...), flacons en plastique (shampooing, gel douche...) et bidons de produits d'entretien (lessive...)

• Métalliques

Boîtes de conserve, barquettes en aluminium, canettes, aérosols vides* (chantilly, déodorant), opercules, dosettes de café...

**Attention : Les aérosols de produits de bricolage et insecticides sont à apporter en déchetterie.*

• Cartonnettes et briques alimentaires

Briques de lait, de soupe, de jus de fruits...
Boîtes de céréales, de gâteaux, d'œufs, de lessive, de pizza...



Déposer vos emballages en vrac, bien vidés, non emboîtés. Les emballages ne doivent pas être contenus dans un sac opaque.



Déchets interdits : sacs noirs ou opaques, emballages non vidés, jouets et objets en plastique, emballages en verre ou en bois, déchets dangereux.



FRAZU BIOLOGICU | BIODÉCHETS

- Fruits, légumes et leurs épluchures
- Restes de repas (viande, poisson, coquillages, riz, pâtes, fromage, coquilles d'œufs...)
- Marc de café, sachets de thé
- Essuie-tout, serviettes en papier blanc



Pour votre bioseau, utilisez exclusivement les sacs compostables* portant le logo « ok compost ».

** en vente en grande surface et disponibles gratuitement dans votre mairie.*



Déchets interdits : sacs en plastique, emballages non compostables, déchets verts, capsules de café, couches, litières d'animaux...



LE TRI EN BORNE D'APPORT VOLONTAIRE (PAPIER, VERRE, CARTON, BIODÉCHET)

Consultez notre carte interactive et trouvez les bornes près de chez vous.



CARTA | PAPIER

- Journaux, magazines, catalogues, revues...
- Courriers, enveloppes, papiers de bureau
- Cahiers
- Publicités
- Annuaires



Les cahiers à spirales sont acceptés dans la borne à papier.



Déchets interdits : mouchoirs, essuie-tout, films plastiques de magazines, papier photo, sacs en papier et kraft, cartons

VETRU | VERRE

- Bouteilles
- Pots en verre
- Bocaux



Les contenants en verre doivent être déposés vidés, pas lavés, en vrac dans la borne de verre.



Déchets interdits : vaisselle, faïence, porcelaine, verres à boire, vitres, miroirs, ampoules, halogènes et néons.



CARTONI | CARTONS

- Les cartons d'emballages (bruns uniquement)



Les cartons doivent être vidés et aplatis avant d'être déposés dans la borne.



Déchets interdits : cartons souillés, polystyrène, sacs et films plastiques, emballages et cagettes...